



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 16 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 31 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_161 : FabLimagne - Règlement intérieur

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Afin de tenir compte des risques encourus par les usagers du FabLab et de se prémunir d'un risque de recours en cas d'accident, il est proposé d'ajouter, au point n°7 du règlement intérieur les risques suivants :

- Blessures mécaniques,
- Projections de copeaux ou de particules,
- Exposition au bruit élevé,

- Risques liés aux poussières et aux fluides de coupe,
- Risques électriques,
- Exposition aux vapeurs et aux particules fines,
- Risques de coupures,
- Risques liés à la manipulation des consommables (encres, solvants),
- Risques ergonomiques liés à la manipulation des rouleaux de papier ou de matériaux,
- Risques liés aux fumées et gaz toxiques,
- Risques de blessures oculaires dus au laser,
- Risques d'incendie,
- Exposition aux particules ultrafines et aux composés organiques volatils (COV),
- Risques liés à la manipulation des filaments chauffés,
- Risques ergonomiques,
- Risques liés à l'utilisation d'aiguilles,
- Risques liés à la manipulation de matériaux chauds,
- Exposition à des vapeurs ou gaz lors du chauffage de certains matériaux.
- Risques liés aux vibrations

Il est aussi ajouté au même point que le port des EPI est obligatoire.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'adopter le nouveau règlement intérieur du FabLimagne comme annexé.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement